



Le mercredi 20 novembre 2024, se déroulera, sur le site de La Pommeraie à Ellignies-Sainte-Anne en Belgique, la 25^{ème} édition du « Festival International des Pom's d'Or ».

Magnifique aventure cinématographique et artistique qui a pour objectif de mettre en avant des adolescents et adultes venant de centres spécialisés et de maisons pour l'enfance en difficulté de France, de Suisse, d'Italie, de République Tchèque, de Monaco, du Québec et de Belgique.

Stars d'un jour, c'est dans un cadre digne des plus grands festivals que ces personnes font montre de leurs talents en présentant leur savoir-faire dans l'une ou l'autre catégorie, que ce soit film d'animation, film court, clip ou « Fais ça court! ».

Depuis plus de vingt ans, de nombreuses personnalités du monde du cinéma, de la communication, des médias, associatif ou politique nous ont fait l'honneur mais aussi le plaisir d'être parmi nous et de rehausser ainsi de leur présence ce qu'il faut bien désormais appeler l'Evénement Cinématographique en Région Wallonne.

Sans être exhaustif citons, Julos Beaucarne, Jean-Louis Daulne, Marc Herman, Sylvie Honoré, Philippe Reynaert, Benoît Mariage, Dolorès Oscari, Gabriel Ringlet, Carlos Vaquera, Jean-Pierre Winberg, Manu Guévart, Bruno et Vincent Taloche, France Brel, Plastic Bertrand, Jacques Mercier, Ben Stassen, Pierre Courrège, Luc Petit, Son Altesse Royale le Prince Laurent, Sa Majesté la Reine Paola, Son Altesse Royale la Princesse Léa de Belgique, Jacques Perrin, Michel Israël, Mik Collignon, Luc Rodriguez, Marie-Laure Augry, François Troukens, Jean RTh Guion ou encore les regrettés Jeff Bodart, Jean-Claude Bronckart et Lou Deprijck.

Evénement cinématographique en effet mais aussi fabuleuse et magnifique aventure humaine où des personnes différentes et venant d'horizons divers trouvent richesse dans leur complémentarité.

The Tital Andrews of the Control of

Une expérience à vivre à tout prix. Nous vous fixons d'ores et déjà rendez-vous à l'occasion de sa 25^{ème} édition.



25^{ème} Festival International des « Pom's d'Or »



Mercredi 20 Novembre 2024

Présentation du Festival

Les « Pom's d'Or » se veulent être le premier festival international du film d'animation, du film court, du clip et du « Fais ça court ! », pour institutions de personnes en situation de handicap, institutions de santé mentale et de l'enseignement spécialisé.



Basée sur le concept des grands festivals cinématographiques, cette manifestation décerne non seulement un prix au meilleur film d'animation, au meilleur film court, au meilleur clip et au meilleur « Fais ça court! », mais également au meilleur acteur, actrice.

Cette mission incombe à un jury de professionnels réunis pour l'occasion.

La diffusion des réalisations se déroulera sur le site de La Pommeraie à Ellignies-Sainte-Anne, le <u>mercredi 20 novembre 2024</u>, en présence des équipes de réalisation mais également des jeunes et adultes des différentes institutions invitées désirant s'associer à cet événement.

Suite à la projection des réalisations, le jury se retire pour délibérer et décerner les « Pom's d'Or ».







Catégories



Depuis quelques années, le Festival connaissant un développement certain, le nombre de réalisations à visionner en un laps de temps relativement court demande au jury un travail de plus en plus harassant. C'est pourquoi, afin de pouvoir prendre le temps de juger de la qualité des réalisations sans précipitation, nous n'accepterons plus qu'une seule production par institution, dans la catégorie de son choix.

Catégorie « Film d'animation » : un film dont la durée sera de maximum 2 minutes. Celui-ci sera réalisé à l'aide de techniques telles que pâte à modeler, dessin, découpage, collage, ombres chinoises.

Catégorie « Film court » : un film ayant une trame, un scénario entre 2 et 7 minutes et dont l'animation sera exclusivement faite par des acteurs et actrices, le scénario entrant en compétition pour l'attribution d'un trophée.

Catégorie « Clip » : l'illustration d'une chanson ou d'un thème musical d'une durée de maximum 4 minutes.

Catégorie « Fais ça court! » : un court métrage de maximum 2 minutes filmé avec un smartphone, une tablette, une Go-pro ou une mini caméra de poche. Les participants donneront une perception du handicap peu importe s'ils sont porteurs(euses) ou non d'un handicap.

- Thème : qu'est-ce que le handicap selon vous ?
- Catégories : toutes les catégories cinématographiques sont acceptées (sauf animation) : fiction, documentaire, clip musical, expérimental, docu-fiction.
- Genre: tout est possible: romantique, horreur, science-fiction, western, drame, film d'époque, anticipation, série Z, comédie, action, film de guerre, ...
- Critères de sélection : qualité et originalité, tant dans son contenu que dans la forme, sont à privilégier.





Il est impératif de respecter la durée imposée pour les réalisations concourant dans les diverses catégories. Les réalisations dépassant cette durée ne pourront être recevables.

De même, si le nombre de réalisations reçues ne permettait pas de les projeter toutes durant le Festival, une présélection serait faite par les organisateurs suivant les critères et dispositions techniques émises.

En cas de présélection, le programme des réalisations en compétition serait dévoilé une semaine avant le Festival.

Dispositions techniques

- Chaque réalisation devra être présentée sur un support (DVD, USB, fichier) en format 16/9, ceci de façon à garder une qualité d'image de bonne facture.
- La réalisation, la mise en scène ainsi que les acteurs doivent obligatoirement être le travail des bénéficiaires de l'institution représentée. Cependant, une assistance technique est permise.
- Chaque réalisation comportera un générique de début et de fin. On trouvera dans celui-ci le titre, l'auteur du projet, l'équipe de réalisation et de mise en scène, les références musicales ainsi que le nom des acteurs et celui de l'institution.



- Afin de présenter un spectacle de qualité, nous insistons sur le respect de la durée des montages, sur le sérieux de la préparation et de la présentation (une attention particulière est demandée au niveau du son et de la qualité des images). Ne seront recevables que les réalisations entrant dans les conditions émises.
- Cette année encore, un prix pour la « meilleure image » sera décerné. Il récompensera la production qui aura mis en avant tant la qualité de l'image d'un point de vue technique que la mise en valeur des personnages et de l'histoire.
- Chaque institution désignera une personne et un(e) éducateur(trice) ayant participé activement à la réalisation, au scénario ou comme acteur, afin de venir présenter celui-ci sur scène.





Règlement

- 1. Les inscriptions doivent être rentrées pour le 1^{er} SEPTEMBRE 2024.
- 2. Le concours est réservé aux institutions pour personnes en situation de handicap, institutions de santé mentale et de l'enseignement spécialisé à l'exception de la catégorie « Fais ça court ! » où les réalisations indépendantes proposant un regard sur le handicap sont acceptées.
- 3. Chaque institution ne peut être représentée qu'une seule fois dans la catégorie de son choix. L'organisateur se réserve néanmoins le droit de réattribuer une catégorie à une réalisation dont il estimerait qu'elle devrait appartenir à une autre catégorie que celle indiquée à l'inscription.
- 4. Chaque réalisation respectera les données techniques émises ci-dessus et veillera à assurer la plus grande diversité possible dans la distribution de ces rôles en assurant une répartition.
- 5. Pour chaque réalisation présentée, les limites en termes de minutage sont les suivantes :

Film d'animation : maximum 2 minutes

Film court: entre 2 et 7 minutes

Clip: maximum 4 minutes

« Fais ça court! »: maximum 2 minutes

En aucun cas, les réalisations ne pourront dépasser la durée précisée.

6. Le jury, composé de personnes du monde du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle et de la culture, sera chargé de donner une cotation afin de décerner les prix dans les différentes catégories. Cette année encore, un prix pour la « meilleure image » sera décerné. Il récompensera la production qui aura mis en avant tant la qualité de l'image d'un point de vue technique que la mise en valeur des personnages et de l'histoire.

Film d'animation

Meilleur scénario original Meilleur film d'animation Prix du public

Film court

Meilleur scénario original Meilleur film court Prix du public

Clip

Meilleur scénario original Meilleur clip Prix du public

« <u>Fais ça court!</u>»

Meilleur scénario original Meilleur « Fais ça court ! » Prix du public

Prix toutes catégories

Prix de l'humour

Prix de la meilleure image Prix du jury (encouragement)

Meilleure actrice Meilleur acteur

Grand Prix de La Pommeraie





- 7. L'ordre de passage des réalisations sera tiré au sort préalablement.
- 8. Le support de la réalisation (DVD, USB, fichier) devra parvenir à La Pommeraie par courrier ou par email : serv.informatique@centrelapommeraie.be avant le 1e" NOVEMBRE 2024 avec la mention du titre, de la catégorie et du nom de l'institution).

 <a href="mailto:Chaque institution veillera éqalement à fournir un petit résumé (2 ou 3 lignes) de la réalisation en compétition. Les réalisations présentées devront être sous-titrées avant leur diffusion.

Passé ce délai, aucun projet ne sera accepté.

- 9. Le début du concours est fixé à **13h00** et la fin aux alentours de **19h30**. Pour la bonne organisation du Festival et dans le respect de chacun, chaque institution présentant une réalisation veillera à assister au Festival jusqu'au terme de celui-ci et devra désigner 2 représentants chargés de venir présenter la réalisation sur scène avant sa diffusion.
- 10. Chaque institution peut envoyer, en accompagnement et suivant un nombre limité à convenir avec l'organisateur, une délégation pour assister au Festival. Les parents et amis sont également les bienvenus suivant les places disponibles. La participation aux frais est de 4 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants (- 12 ans). La facture sera envoyée à l'institution dans la semaine suivant le Festival.
- 11. Chaque lauréat recevra un trophée « Pom's d'Or ».
- 12. Dans le cas où le nombre de candidatures serait trop important, une présélection pourra être effectuée par l'organisateur si le nombre de réalisations reçues ne permettait de les projeter toutes durant le Festival. Cette présélection serait effectuée suivant les critères et dispositions techniques émises. En cas de présélection, le programme des réalisations en compétition serait dévoilé une semaine avant le Festival.
- 13. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte pendant le déroulement du Festival.
- 14. Le classement sera annoncé à la fin du concours et publié dans la presse. Une mention peut être attribuée à une réalisation par le jury, cette mention n'implique pas la remise de prix.
- 15. Les réalisations restent la propriété des participants. Elles font néanmoins l'objet d'un prêt au Festival des « Pom's d'Or » pour y être conservées pour les archives du Festival. Elles pourront servir à la promotion du Festival ou être présentées dans d'autres festivals, après accord express des participants concernés.
- 16. Plusieurs médias couvriront l'événement. Les institutions s'assureront auprès des responsables légaux que les personnes mineures ou sous protection juridique peuvent être légalement filmées.
- 17. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu chez M. Pascal Cardinal au +32 (0)69 68 46 04 ou +32 (0)475 55 39 30 cardinal.p@centrelapommeraie.be





Talon d'inscription

Merci de remplir ce talon en <u>lettres majuscules</u> et de le renvoyer pour <u>le 1^{er} septembre 2024</u> au plus tard. La réalisation devra nous parvenir pour le <u>1^{er} novembre 2024</u> au plus tard. <u>serv.informatique@centrelapommeraie.be</u>

Je soussigné(e)
Représentant (nom et adresse de l'institution)
Téléphone : Adresse email :
Désire présenter à la 25 ^{ème} édition du Festival International des « Pom's d'Or » :
Film d'animation Film court Clip « Fais ça court! »
Nombre de personnes : enfant(s) de moins de 12 ans adulte(s) dont fauteuils roulants
La présentation de la réalisation sera assurée par : (éducateur)(bénéficiaire)
La participation aux frais est de 4 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants (-12 ans) La facture sera envoyée aux institutions dans la semaine suivant le Festival.
Adresse de l'institution pour la facturation :
J'accepte et m'engage à respecter le règlement du Festival décrit dans le dossier de présentation. Date et signature